

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 octobre 2024

Le 9 octobre 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 04 octobre 2024 et transmise par voie électronique le 04 octobre 2024, et sous la présidence de ce dernier.

PRÉSENTS: Didier RIVIERE, Maïtée BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Marion JUNGAS, Gaëlle DOMINGUEZ.

PROCURATIONS : Laurent BERGEROU procuration à Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA procuration à David BARADAT, Patrick CICCIA procuration à Didier RIVIERE, Emmanuelle ROMANE procuration à Maïtée BALZANO, Jean-Marc VIALET procuration à Jérôme CAZENAVE, Jean-Paul ELISSALDE procuration à Gaëlle DOMINGUEZ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : David BARADAT

Nombre de conseillers : 15

Présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Objet 8 : Utilisation d'une case du columbarium à titre de caveau communal

Le Maire rappelle que le caveau communal a été construit en vue de permettre aux familles d'y déposer les corps de leurs défunts dans l'attente de l'achat d'une concession, de la construction ou de l'aménagement d'un tombeau définitif. Cet équipement est souvent utilisé pour des cercueils mais également pour y déposer des urnes le temps que la famille décide du sort de l'urne et des cendres.

Le Maire souhaiterait proposer au Conseil de transformer alors une case du columbarium en caveau communal pour urnes afin de libérer un peu de place dans le caveau communal.

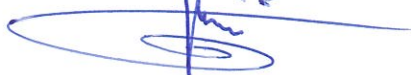
Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de transformer la case n°9 du columbarium communal en caveau communal.
- **PRÉCISE** qu'en aucun cas la durée de dépôt d'une urne dans la case communale ne pourra excéder six mois. Au terme de ce délai, et après mise en demeure d'avoir à retirer l'urne, faute d'action de la famille, les cendres seront dispersées dans le jardin du souvenir, aux frais de la famille.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lée, le 9 octobre 2024

Le Maire
Didier RIVIERE



Le secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 14 octobre 2024

Mise en ligne sur le site internet le 14 octobre 2024